



Reconnaissance des améliorations de l'habitat

Par **oakcutter**, le **21/03/2008** à **19:49**

Après 18 ans de concubinage, nous nous séparons, l'achat de la maison en 1994 a été négocié 300 000 FR, bon bricoleur, j'ai beaucoup passé de temps, d'énergie (même pris un congés parental) a rénové cette ferme qui est évaluée actuellement entre 200000 280000 €; Au moment de l'achat ma concubine avait un plus gros apport et le notaire nous a conseillé qu'elle soit propriétaire à auteur de 75% puis-je faire reconnaître mon investissement en temp et argent (crédit sur 11 ans) pour prétendre un peu plus de 25% ,
?